

[Texte]

The other one has to do with research and development. I am sure Peter or John could go into more detail for you, but the general principle is that as long as they do a certain amount of research and development work, they can buy down this one. The \$3 million dividend is separate from this and is a cash payment to the government. Is this right?

A Witness: It is 100%.

Mrs. Sparrow: In regard to the royalty and the royalty payments, is this a permanent royalty as far as any aircraft the company may sell? Or is there a specific period of time on your job to pay out to the federal government?

Mrs. McDougall: There is a specific amount. It is \$173 million or we can take the present value of \$20 million in cash within two years, which is our call. Is there a time limit on it?

Mr. John McNaughton (Managing Director of Mergers and Acquisitions, Burns Fry Ltd.): There is a limit of 21 years.

Mrs. Sparrow: My last question has to do with your liability insurance, Madam Minister. Could you please enlighten me in regard to what our liability would be if Canadair cannot possibly get its own insurance?

Mrs. McDougall: The liability, like all insurance liabilities, is not measurable. Let me back up a bit because first of all we are not responsible for the premiums, and secondly, we are only responsible if Canadair is totally unable under any circumstances to get insurance. We have been assured by Marsh & McLennan—and I think it is part of their documentation—they believe insurance will always be available.

It is insurance available and not at a particular price. No matter what the premium is, as long as they can get insurance it is their obligation. It is only our obligation if they are unable to get insurance at all.

Mrs. Sparrow: We do not really foresee it to be a problem?

Mrs. McDougall: I do not foresee it to be. In the real world, I doubt it would happen. Certainly all the experts believe they will be able to get insurance.

Let me point out as well that when we own Canadair we are responsible for 100% of the insurance anyway. This is a sort of back-up, contingent liability rather than a specific liability, if I may describe it as such. Right now we are specifically responsible, or the corporation is.

Mrs. Sparrow: Thank you, Madam Chairperson.

[Traduction]

où la société respectera ses engagements, les parts pourront être rachetées.

D'autre part, il y a la recherche et le développement. Je suis sûr que Peter ou John pourront vous donner plus de détail mais le principe général est tel qu'au fur et à mesure que la recherche et le développement se poursuivront, Bombardier pourra racheter ses parts. Le dividende de 3 millions de dollars est autre chose car il s'agit d'un versement comptant au gouvernement. C'est cela, n'est-ce pas?

Un témoin: La totalité.

Mme Sparrow: Pour ce qui est des redevances, s'agit-il d'une redevance permanente découlant de toute vente d'appareil? Y a-t-il des délais fixés pour effectuer les paiements au gouvernement fédéral?

Mme McDougall: Il s'agit d'un montant précis. Cela représente 173 millions de dollars où nous avons la possibilité d'embaucher la valeur actuelle, c'est-à-dire 20 millions de dollars d'ici à deux ans, si nous le souhaitons. Y a-t-il une limite de temps?

M. John McNaughton (administrateur, chef de la Direction des acquisitions et fusion, Burns Fry Ltd.): Il y a une limite de 21 ans.

Mme Sparrow: Je voudrais maintenant parler de l'assurance. Pouvez-vous me dire quelle est notre responsabilité si la Société Canadair ne peut pas obtenir sa propre assurance?

Mme McDougall: Comme toute responsabilité en matière d'assurance, cette responsabilité ne se mesure pas. Je voudrais revenir un peu en arrière pour expliquer que nous ne sommes pas responsables des primes, et par ailleurs, que nous ne sommes responsables de l'assurance que si Canadair ne peut absolument pas obtenir une assurance. La Société Marsh et McLennan nous garantit, et le document que vous avez reçu précise que la société sera toujours assurable.

La condition est que l'assurance soit disponible, sans précision de prix. Quelle que soit la prime, tant que la société pourra être assurée, elle a l'obligation de s'en prévaloir. Nous n'avons une responsabilité que dans la mesure où la société ne peut plus être assurée.

Mme Sparrow: Est-ce que vous prévoyez des difficultés à cet égard?

Mme McDougall: Non. Concrètement, je pense que ce sera impossible. Tous les experts pensent que l'on pourra toujours obtenir une assurance.

Je dois signaler que quand nous étions propriétaires de Canadair, nous étions responsables de la totalité des assurances. Il s'agit plutôt ici d'un passif éventuel plutôt que d'une responsabilité véritable, si vous permettez que je m'exprime ainsi. Désormais, nous avons une responsabilité véritable, c'est-à-dire que c'est la société qui l'a.

Mme Sparrow: Merci, madame la présidente.